

ABONNEMENT.

Saumur 30 fr.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

On s'abonne :

Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Février 1878.

LA CHAMBRE

Séance de nuit du 4^{er} février 1878.

Les députés s'entendraient pour dégoûter
la France du régime parlementaire, qu'ils
ne s'y prendraient pas autrement. Imaginez-
t-on un spectacle plus triste, plus découra-
geant qu'une Assemblée de législateurs fou-
lant aux pieds la première des lois, celle du
respect de soi-même et des autres; s'ou-
bliant au point d'en arriver à des scènes de
violence qui rappellent les plus mauvais
jours de la Révolution!

Telle est la conséquence inévitable, cons-
tamment prédite par nous, de cet absurde
système d'invalidations qui ranime tous les
feux mal éteints de la lutte électorale et en-
tretient dans le pays, aussi bien que dans la
Chambre, un foyer toujours incandescent
de haines, de rancunes et des plus mauvai-
ses passions révolutionnaires.

A huit heures et demie du soir, la séance
est ouverte. M. Rameau trône peu majes-
tueusement sur le fauteuil de la présidence.
Son regard satisfait se promène sur l'amphi-
théâtre des députés, erre sur les galeries,
monte jusqu'aux tribunes pour venir se fixer
ensuite avec amour sur la sonnette prési-
dentielle. Hélas! l'infortuné ne paraît pas
se douter qu'il paiera cher tout à l'heure
l'honneur de remplacer M. Grévy.

Le bilan de cette séance qu'on a prolongé
jusqu'à près de minuit consiste en l'ajou-
rnement de l'élection de M. le comte
d'Aulan et de notre confrère M. Paul de
Cassagnac (élu avec plus de 4,000 voix de
majorité), la validation de MM. Serph, de
Casabianca et Godin, de l'invalidation de
MM. Leclère et de Champagny.

Le reste de la séance s'est passé en alter-
cations violentes et souvent personnelles,

entre divers membres de la Chambre, et en
injures de la part de la majorité.

Il s'agissait de l'élection de M. Veillet (qui
obtint 3,000 voix de majorité sur son con-
current, M. le baron de Janzé, jadis candi-
dat officiel de l'Empire). Le rapporteur fai-
sait une réclame électorale au profit du can-
didat battu, et se laissait aller à dire que,
après l'invalidation de M. Veillet, M. de
Janzé serait élu, et qu'une fois élu on pour-
rait faire à droite toutes les protestations
possibles, M. de Janzé serait validé.

C'est à ce moment qu'un cri d'indigna-
tion partit des rangs de la minorité aussi
impudemment narguée, et que les droites
quittèrent presque en masse la salle des
séances, comprenant qu'il n'y avait plus
rien à faire, et rien à espérer d'une pareille
majorité.

Aussitôt, un rugissement domine la tem-
pête. M. Gambetta est à la tribune. D'une
voix furieuse, il réclame les rigueurs du ré-
glement contre les promoteurs de l'absten-
tion collective. Mais tandis que M. Rameau,
tout ahuri, s'apprête à faire droit à la ré-
clamation du chef de la gauche, les députés
opèrent leur rentrée dans la salle des
séances.

M. Rouher remplace M. Gambetta. Il
commente la célèbre parole: « Je cherche
en vous des juges et je ne vois que des accu-
sateurs, » constate que la provocation est
partie des rangs de la majorité, que la lib-
erté de la minorité n'existe plus, fait un ap-
pel à la conciliation, et invoque les droits du
suffrage universel odieusement méconnus
par les républicains.

Riposte de M. Gambetta qui cherche à
venger ses amis du reproche de partialité.
Parlant des complications étrangères aux-
quelles le député de l'Appel au peuple a fait
allusion, le fougueux tribun déclare que
ceux-là n'ont pas le droit de parler de com-
plications étrangères qui ont mis la France
dans l'état où elle se trouve à cette heure, au
moyen de la candidature officielle.

La discussion va dégénérer; partie de
l'élection de l'honorable M. Veillet, elle s'en-
gage sur les responsabilités respectives de la

République et de l'Empire dans nos récents
désastres. Comment donc M. Rameau n'a-t-
il pas essayé de la ramener à son point de
départ? Pâle, effaré, le malheureux pré-
sident s'est renfoncé dans son fauteuil; il
laisse passer l'orage, abimé dans son impuis-
sance.

Les répliques succèdent aux répliques. La
République et l'Empire se prennent aux che-
veux. Un moment M. Rouher essaye de met-
tre fin à la bataille, mais M. Gambetta in-
siste. — De quel droit, lui crie-t-il, avez-vous
tenté de prendre tout à l'heure la défense du
suffrage universel? Pendant dix-huit ans
vous avez pratiqué la candidature officielle,
vous avez opprimé le droit du suffrage, vous
l'avez déshonoré en lui faisant ratifier la po-
litique des trois tronçons et la désastreuse
expédition du Mexique.

— Eh bien! et vous? répond M. Rouher,
qu'avez-vous fait de la France? Vous lui
avez infligé la perte de cinq milliards et dé-
cisé provinces. Quand une nation a subi la
douleur de la défaite, le devoir de ceux qui
la gouvernent n'est pas de continuer la ré-
sistance désespérée, impuissante, de laisser
immoler ses enfants et ses défenseurs désar-
més, de ne pas la livrer à un inutile et stérile
suicide.

— C'est la théorie de la lâcheté! rugit un
membre de la gauche,

— Ces questions, ajoute M. Rouher, ap-
partiennent à l'histoire; l'histoire jugera
M. Gambetta et jugera les hommes qui l'ont
précédé.

Ainsi directement mis en cause, M. Gam-
betta ne fait qu'un bond de sa place à la tri-
bune: « Elle a siégé à Bordeaux, s'écrie-t-
il, elle a siégé à Versailles, l'histoire, elle a
siégé sous deux formes: sous forme d'As-
semblée nationale qui vous a rendus res-
ponsables des malheurs de la patrie, et sous
forme de conseil de guerre jugeant et con-
damnant le traître qui a mieux aimé ser-
vir une dynastie funeste que servir son pays,
que sauver la patrie envahie par l'étran-
ger. »

Ces paroles soulèvent un tumulte infer-
nal. M. de Valon se lève, descend quatre à

quatre les marches de l'amphithéâtre et vient
se placer au pied de la tribune en jetant à
l'orateur cette apostrophe indignée: « Mais
taisez-vous donc, malheureux que vous
êtes! vous avez perdu la France! »

M. Gambetta continue: « Ah! je com-
prends que M. Rouher, sentant qu'il faut
bien expliquer la capitulation de Sedan, la
capitulation de Metz, nos armées prison-
nières en deux mois, vienne plaider ici la
lâcheté universelle du pays! Vous avez
dit qu'il n'avait pas dépendu de vous que
la guerre n'éclatât point; qu'avant qu'elle
fût votée, vous avez lutté dans les conseils
de votre fatal empereur contre les décisions
tragiques et suprêmes. Eh bien, messieurs,
écoutez le langage que tenait l'homme qui
est venu porter cette affirmation à la tri-
bune. »

Et, feuilletant un volume du Journal officiel
de 1870, l'orateur donne lecture de la fa-
meuse adresse de Saint-Cloud, dans laquelle
se trouve la phrase: « Grâce à vos soins,
Sire, la France est prête. »

« On vous l'a dit, on vous l'a répété, con-
tinue M. Gambetta: vous n'aviez pas pris
le pouvoir pour gouverner la France; vous
avez commencé par être des jouisseurs et
des valets de l'Empire, et vous avez fini
comme des traitres. »

Ces attaques, réciproquement justifiées,
mais indignes d'une Assemblée parlemen-
taire, M. le président Rameau n'a pas
trouvé une parole pour les condamner.
Après la harangue de M. Gambetta, M.
Rouher a vainement essayé de se faire en-
tendre, les interruptions les plus violentes
ont éclaté.

— Allez vous-en! s'est écrié M. Lockroy.
Votre présence à la tribune est honteuse.

— Allez vous cacher! a ajouté M. Ba-
rodet.

— Nous ne voulons pas vous écouter!
rugit M. Marion.

Voix au centre et à gauche: La clôture!
la clôture! Les conclusions du rapport! Aux
voix! aux voix!

Se rappelant alors la discussion engagée
au début de la séance sur l'élection de l'ho-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MONSIEUR PIERRE.

Pierre Rouvière avait à peine cinq ans lorsqu'il
perdit, dans l'espace de quelques jours, son père
d'abord, puis sa mère, tous deux emportés par le
typhus qui ravageait alors Toulon.

Le pauvre enfant restait sans ressource, car ses
parents avaient peu auparavant perdu dans une
faillite tout ce qu'ils possédaient.

On ne savait qu'en faire, lorsqu'on se rappela
heureusement un oncle qu'il avait à Paris, fort
riche, disait-on, comme tous les oncles qui vivent
loin de leurs neveux et, du reste, parrain de
Pierre.

On pensa de suite à lui écrire pour savoir s'il
consentirait à se charger de son filleul; mais quel-
qu'un ayant judicieusement observé qu'il pourrait
refuser ou ne point répondre, on embarqua tout
simplement le petit Pierre dans la diligence —
c'était vers 1840 — avec l'extrait mortuaire de

son père et de sa mère, l'adresse de son oncle,
quincaillier dans la rue Sainte-Avoie, et une dou-
zaine de baisers accompagnés d'autant de souhaits
de bonheur, triste bagage d'orphelin, dont il ne
comprendait pas heureusement toute l'indigence.

Cependant, grâce à la protection du conducteur
auquel il avait été particulièrement recommandé,
le petit garçon arriva sans accident chez le quin-
caillier.

François Godard était un homme d'environ cin-
quante ans, qui ne s'était point marié pour éviter
les dépenses d'une femme et les embarras d'un
enfant. Toutes ses facultés s'étaient jusqu'alors
concentrées sur le commerce du fer, de la bros-
serie et des pointes de Paris.

On peut juger quel fut son désespoir à la récep-
tion de ce neveu qu'on lui expédiait comme un
ballot de marchandises; cependant la mort de sa
sœur et de son beau-frère l'attendrit un peu, et la
gentillesse de l'enfant fit le reste.

Il n'y avait d'ailleurs nul moyen de repousser un
pareil héritage.

Qu'aurait dit le monde si François Godard eût
refusé de recevoir chez lui un enfant qui était à la
fois son neveu et son filleul?

Le quincaillier se décida donc, par respect hu-
main, à remplir son devoir.

Pierre fut accueilli, sinon avec plaisir, du moins
sans trop de mauvaise grâce, et Godard se résigna

silencieusement à cette nouvelle charge, comme il
se fût résigné à un tour de garde ou à un accroisse-
ment de contributions.

Mais ce qu'il était loin de prévoir, c'est qu'au
bout d'un peu de temps la présence de son neveu
lui devint aussi nécessaire qu'elle lui avait été
désagréable d'abord.

Cet enfant apporta dans son intérieur un mouve-
ment et une gaieté qu'il ne connaissait pas.
Le quincaillier s'était tellement exagéré la gêne
que Pierre lui aurait causée, qu'il se trouva tout
heureux de sa bonne humeur et de sa docilité.

Il y a d'ailleurs dans les grâces de l'enfance une
puissance à laquelle personne n'échappe, et Go-
dard, si désolé le premier jour de l'envoi de l'or-
phelin, arriva insensiblement à ne pouvoir s'en
passer.

L'enfant ne tarda point à s'apercevoir de ces
dispositions bienveillantes, et il usa de son crédit,
comme tous les êtres faibles, avec plus d'adresse
que de raison.

Entouré de soins minutieux, favorisé dans tous
ses caprices, il devint le véritable maître chez le
quincaillier de la rue Sainte-Avoie.

Celui-ci avait du reste plusieurs causes pour
être orgueilleux de l'enfant; d'abord c'était la
preuve d'une bonne action! Chaque fois qu'il
sortait avec son neveu, les voisins qui le voyaient
passer ne manquaient pas de dire quelque chose sur

la générosité de cet excellent M. Godard!...

Puis Pierre était charmant et frêle comme un
enfant du faubourg Saint-Germain, et le quincail-
lier semblait se trouver beau de sa beauté. Aussi,
quand il répondait aux acheteurs émerveillés de
l'élégance aristocratique de l'enfant: « C'est mon
neveu », on eût dit qu'il venait de constater la
noblesse de son origine et la distinction de sa pro-
pre personne.

Cette facilité à passer à son ordre les avantages
naturels de Pierre, lui donna pour celui-ci une
sorte de coquetterie. Il lui acheta de beaux habits,
l'habitua à éviter tout ce qui aurait pu noircir ses
mains ou hâler son visage, et lui défendit de jouer
dans la rue avec les fils des voisins.

Pierre se prêta à cette fautilité précoc.

Ainsi privé des jeux actifs qui sont le travail des
enfants et qui exercent leurs facultés, il s'accou-
tuma à une oisiveté parée que l'on trouva gentille
tant qu'il eut la grâce du premier âge, mais qui
parut plus tard une afféterie ridicule.

Sa beauté disparut d'ailleurs insensiblement pour
faire place à cet étiolement qui atteint vers dix
ans la plupart des enfants de Paris, et l'on cessa
de le remarquer.

Dès que le quincaillier s'aperçut de ce change-
ment, il sentit son affection se refroidir subite-
ment.

Il avait aimé son neveu tant qu'il avait flatté sa

norable M. Veillet, le président a annoncé la reprise de l'ordre du jour.

Après un discours dans lequel le sympathique député de Loudéac déclare qu'il est décidé à faire appel devant ses électeurs du jugement de la Chambre, M. Rameau remet sous les yeux du Parlement les conclusions du rapport.

Une demande de scrutin public a été déposée; l'on va procéder au vote, lorsque le président fait observer que la Chambre n'est pas en nombre. Au milieu d'un tumulte indescriptible, le scrutin est renvoyé au lendemain.

LE CONGRÈS.

La parole est aux événements. Mais, pour le moment, les événements sont des paroles. Les débats, aux Communes, se sont ouverts vendredi soir. C'est M. Forster qui développe l'amendement de l'opposition contre la demande de subsides faite d'urgence par le ministère. La discussion durera, dit-on, trois ou quatre jours, juste le temps qu'il faut au grand-duc Nicolas pour arriver à Gallipoli et à Constantinople.

Ici, qu'on nous permette un souvenir rétrospectif.

En 1854, la grande préoccupation du général, depuis maréchal, Baraguay-d'Hilliers, alors ambassadeur à Constantinople, était que les Russes, par une marche hardie, ne vissent à occuper Gallipoli; on sait qu'ils furent prévenus par les alliés. Les Français et les Anglais débarquèrent ensemble dans ce port, un des premiers que les Turcs aient occupés sur la rive d'Europe et avant la prise de Constantinople. Le débarquement fut très-pittoresque; une grande confraternité d'armes régnait alors entre les Français et les Anglais; ils débarquèrent bras dessus, bras dessous, et il y avait un tel abandon que les hygländers mettaient les turbans des zouaves et ceux-ci les bonnets à poils des Écossais, deux troupes incomparables, disait le regretté maréchal Niel.

Revenons aux jours présents: En Angleterre, il est survenu une plaisante mésaventure au parti de la paix; des ouvriers de Sheffield, au nombre de 20,000, avaient été convoqués à grands frais et à grands renforts de considérations économiques pour qu'ils eussent à se prononcer contre la politique du ministère; ils se sont prononcés pour, presque à l'unanimité.

La question, qui fait des discours à Londres, manie des notes à Vienne. Il en arrive dans cette ville de toutes les provenances. On parle tout particulièrement de la note du prince Gortschakoff, on y lit, dit-on, que la solution des questions qui touchent aux intérêts européens sera soumise à la sanction de l'Europe, ce qui fait ajouter, par induction, bien des choses que le prince chancelier n'examine pas. Mais comme le prince chancelier de Russie est passé maître dans l'usage de notre langue, si les mots cités sont textuels, il faut entrer en méfiance.

Nous n'entreprendrons pas l'examen ana-

lytique de la dépêche ci-dessus: ce serait beaucoup trop long; mais qu'il nous soit permis de faire au moins remarquer que la sanction dans son vrai sens historique et juridique suppose, implique toujours un fait accompli.

La Russie ne fera rien sans demander à l'Europe de la sanctionner. Il y a deux manières de procéder à cette reconnaissance authentique: des adhésions pour ainsi dire individuelles, venant tour à tour des cabinets, ou bien l'adhésion collective exprimée par des chefs ou des représentants de chefs d'États dans un congrès. La forme du congrès est la plus explicite, la plus ferme, la plus éclatante. Bien qu'un congrès soit impossible dans l'état actuel de l'Europe, il y en aura un, non plus pour modifier, encore une fois, comme en 1873, mais pour effacer entièrement le traité du 30 mars 1856.

Chronique générale.

L'Univers proteste contre la faiblesse du gouvernement vis-à-vis de la discipline de l'armée:

« Le général Bressolles frappé contre toute justice, le colonel Hubert Castex mis aux arrêts de rigueur, les gendarmes appelés à déposer devant les commissions d'enquête: tels sont, vis-à-vis de l'armée, les débuts de la République parlementaire, délivrée, par le gouvernement du 13 décembre, de toutes les entraves constitutionnelles et légales qui avaient contenu jusqu'ici son essor.

« A quoi bon demander le rétablissement de la garde nationale? Ne sait-on pas, par l'histoire de nos révolutions, que l'armée, sans le respect de l'autorité et la discipline, fournit, hélas! des gardes françaises qui attaquent la Bastille et qui massacrent le gouverneur de Launay, des soldats qui livrent les canons de Montmartre et qui, mêlés aux pires misérables, fusillent leurs généraux? »

« M. Borel, devenu par accident ministre de la guerre, fera bien de relire ces tristes chapitres de notre histoire. Parce qu'il n'est ni orateur ni homme politique, il doit sentir mieux qu'un autre que sa stratégie parlementaire n'est qu'une déroute. Qu'il parle et qu'il agisse en soldat, cela vaudra mieux que de réciter des réponses délibérées en conseil des ministres. La position qu'il occupe est-elle donc aujourd'hui si enviable qu'il la garde au prix d'une telle sujétion? »

On a voulu chanter la *Marseillaise* au Havre. Le préfet n'a pas voulu. On jouait *Marceau*; comme à Nantes, le public était venu pour chanter la *Marseillaise*, et comme on ne la lui donnait pas, il l'a réclamée avec grand tapage. Mais un commissaire, ceint de son écharpe, est venu lui dire à peu près ceci:

« L'autorité préfectorale a permis la représentation de *Marceau*, à la condition pour

le directeur de se conformer strictement au texte des auteurs. Le texte est respecté. Le public n'a pas à demander davantage, et si le scandale continue, l'autorité fera évacuer la salle. »

Le public s'est vengé en chantant le cantique *Esprit saint, descendez en nous*, ce qui est le fin du fin de l'atticisme républicain.

O Talandier! hardie austère, qu'en diras-tu? Sous la République, un préfet républicain interdit la *Marseillaise*! Il est temps de mettre fin à ce scandale.

M. Brame, sénateur du département du Nord, qui vient de mourir, était né à Lille le 9 janvier 1808. Il était maître des requêtes au conseil d'État quand éclata la Révolution de 1848. Il se retira alors dans le domaine de son père et se livra à l'agriculture.

Il entra au Corps législatif en 1857 et fut réélu en 1863 et en 1869. Dévoué aux doctrines protectionnistes, il combattit les traités de commerce de 1860.

Après nos premières défaites en 1870, M. Brame s'associa à une démarche faite auprès de l'impératrice-régente par un certain nombre de députés du centre, dans le but d'obtenir la nomination du général Trochu au ministère de la guerre.

L'impératrice, comme l'on sait, préféra le général Palikao, et M. Brame accepta le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet du 10 août, en remplacement de M. Mège, dont nous annonçons la mort il y a quelques jours.

Au 4 Septembre, il rentra dans la vie privée. Il fut nommé député en 1871 et sénateur en 1876.

La note suivante a été adressée par les directeurs du parti bonapartiste à leurs organes des départements:

« Sous ce titre: *le Complot*, le journal *l'Estafette* poursuit le cours de ses révélations. Ce nouveau récit est à la fois moins précis et plus grave, et c'est à ce titre que nous n'hésitons pas à regretter cette publication, qui ne peut avoir d'autre résultat que d'enflammer les passions et de provoquer les plus injustes représailles. »

Encore un aveu bon à retenir: Le gouvernement avait songé à faire, dans le courant de février, de nouvelles élections partielles; mais, comme on prévoit beaucoup d'invalidations nouvelles, afin de ne pas multiplier les convocations, on a ajourné les scrutins au mois de mars.

Dans les groupes modérés de la gauche, principalement dans le centre gauche, on proteste très-vivement contre les attaques de la *Republique française* à l'endroit de la magistrature inamovible.

Si le Maréchal-Président était sensible au plaisir de la vengeance, on pourrait le croire pleinement satisfait par l'affaire Bonnet-Duverdier, car aujourd'hui il aurait le droit de dire aux 18,000 fanatiques de cette candidature de Lyon: Voilà l'homme que vous avez choisi, admirez-le bien, en attendant que le comité central vous en présente un autre et que vous l'acceptiez comme vous avez déjà accepté M. Ordinaire.

Nous lisons dans la *France* qu'il existe, dans le grand-duché de Bade, une fille du général Kléber, âgée de quatre-vingt-deux ans et fort misérable, qui ne vivrait que grâce au consulat de Russie. Elle demande des secours au gouvernement français ou une place dans un hospice.

La fille de Kléber! Et sous la République!

Le Français fait remarquer, que d'après le rapport spécial de M. Goblet pour la loi d'amnistie, les condamnations prononcées depuis le 16 mai sont les suivantes:

423 pour offenses envers le maréchal de Mac-Mahon, 415 pour outrages à diverses autorités, 114 pour cris séditieux, 165 pour fausses nouvelles, 1,109 pour contraventions de colportage.

Et il ajoute:

« Voilà ce que M. Goblet prend pour des « procès politiques. » Ainsi, si un individu attend le maréchal de Mac-Mahon ou le président Grévy au passage et lui adresse des grossières injures et si on poursuit les coupables, M. Goblet dira qu'il s'agit de « procès politiques. » M. Dufaure ne pouvait commettre une bêtise pareille. »

QUESTION D'ORIENT

Le *Journal de Bruxelles* dit avoir reçu par voie spéciale de Constantinople la nouvelle que l'armistice a été signé samedi.

On télégraphie de Péra au *Daily Telegraph*:

« On assure que les Turcs ont remporté une importante victoire à Batoum; les Russes auraient été battus, laissant 3,000 morts sur le champ de bataille. »

Etranger.

ITALIE. — *L'Osservatore cattolico* publie cet entretien: M. ...

« On mande de Rome à la *Polische Correspondenz*, que le roi Humbert notifiera au Pape, « par une lettre très-respectueuse, rédigée d'accord avec le concours des ministres », son avènement au trône. Le roi ferait

vanité, mais lorsqu'on ne parla plus qu'en riant de la toilette recherchée de M. Pierre, l'honnête boutiquier changea de point de vue et ne fut frappé que des dépenses que lui occasionnait cette toilette.

Il s'aperçut alors aussi pour la première fois que Pierre avait douze ans et qu'il était temps de lui donner un état.

En conséquence, un jour que le paiement d'un mémoire l'avait aigri, il déclara à Rouvière qu'il ne pouvait l'entretenir plus longtemps à ne rien faire, et que le lendemain il entrerait en apprentissage chez un menuisier de ses amis.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Pierre.

Il éprouvait cette mauvaise honte du travail que donne si fréquemment l'existence oisive; il ne savait pas que tout ce qui est utile est honorable, et que la plus belle couronne pour le front d'un homme est la pâleur de l'étude ou la sueur de la fatigue.

Aussi, lorsque, le jour suivant, on le conduisit au milieu d'apprentis en vestes et en tabliers, éprouva-t-il une sorte d'indignation hautaine.

Il jeta loin de lui les outils qui lui avaient été donnés, et se mit à se promener dans les rognures de sapin comme un roi détroné.

Les railleries de ses compagnons et les ordres du maître l'obligèrent cependant à revenir à son

établissement. Malheureusement son éducation l'avait rendu faible et maladroit; aucun de ses essais ne réussit, et sa mauvaise humeur s'en accrut.

Mais ce fut bien autre chose lorsqu'on lui ordonna d'aider un de ses camarades à transporter dans un quartier éloigné des pièces de menuiserie qui venaient d'être achevées.

Il fallut aider à les charger sur une charrette, puis on lui passa la courroie au cou.

— *Enlevez!* cria son compagnon, qui s'était placé en arrière et qui poussait de toute sa vigueur. Pierre fit un effort, et la charrette roula.

Mais ils avaient à traverser la rue Sainte-Avoie, où Rouvière était connu.

— Tiens, tiens, dit le fils de l'épicier qui l'aperçut le premier, M. Pierre qui est devenu cheval de limon.

Pierre baissa la tête en rougissant, mais son compagnon prit la parole pour lui.

— Cela ne t'arrivera point à toi, marchand de sardines salées, répondit-il.

— Pourquoi?

— Parce que tu ne pourras jamais devenir qu'un âne.

Un éclat de rire s'éleva de toutes les portes et l'épicier se hâta de rentrer.

Mais un peu plus loin la fille de la mercière s'écria à son tour:

— Ah! mon Dieu! monsieur Pierre, vous allez gêner votre belle blouse de mérinos: voulez-vous que je vous prête un tablier?

— Commencez par raccommoder le vôtre, barbare, répondit encore Antoine.

La petite fille regarda son tablier qui avait effectivement un accroc, et se retira confuse.

Dans ce moment les deux apprentis quittèrent la rue Sainte-Avoie, et Pierre se réjouissait d'échapper à de nouvelles moqueries, lorsqu'il alla heurter un gamin qui s'amusa à dessiner sur le mur.

Le gamin se détourna, et voyant, à l'habit et à la tournure de Rouvière, qu'il avait affaire à un monsieur, il le repoussa rudement et leva la main pour le frapper.

— Doucement, doucement, montard, dit Antoine en se plaçant entre eux; il paraît que tu aimes à épousseter les draps fins... mais nous sommes là.

Le gamin, jugeant à la tournure et à l'assurance de l'apprenti qu'il n'y aurait pour lui que des coups à gagner, s'éloigna en murmurant quelques injures.

Pierre s'arrêta pour se reposer.

— Vous êtes bien heureux, dit-il à son compagnon, de pouvoir répondre ainsi à propos à tout le monde.

— Faut-il pas se laisser manger la laine sur le dos? comme dit ma grand-mère. Dieu n'a pas mis

pour rien une langue et des poings à notre disposition. Je travaille de mon mieux, je fais ce que je dois; mais je ne me laisse malmenier par personne, et voilà!... *Enlevez, monsieur Pierre*, car le bourgeois nous a dit de nous presser.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 4 février 1878.

Avec le concours de M^{lles} ROSELLI, BERTHE DELAS et MICHELLI, premières danseuses.

A la demande générale

Une troisième et dernière représentation de

LES CLOCHES

DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Au 2^e tableau,

PAS de TROIS, avec variations, dansé par M^{lles} ROSELLI, BERTHE DELAS et MICHELLI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

déclarer au Pape qu'il se conformera entièrement, dans toutes les questions religieuses, et dans son dévouement personnel à Sa Sainteté, à l'exemple de son père, autant que le lui permettront ses droits et ses devoirs de roi d'Italie.

« Qu'il commence par imiter le dernier acte de son père ! »

L'autorité de l'excellent journal milanais ne peut plus désormais être révoquée en doute. Cette dernière réflexion confirmerait donc, s'il en était besoin, les détails que nous avons publiés des premiers sur l'acte de soumission que Victor-Emmanuel a dû accomplir pour obtenir les dernières consolations de l'Eglise.

— Une dépêche de Rome annonce que le général Cialdini se rend en mission extraordinaire à Berlin et à Saint-Petersbourg, en passant par Paris.

ALLEMAGNE. — On lit dans le *Moniteur universel* :

« La Gazette d'Augsbourg nous apprend que l'empereur d'Allemagne, qui déjà, l'an dernier, a exprimé publiquement les soucis que lui causent les progrès de l'irréligion en Allemagne, a été extrêmement peiné de l'appel lancé par les chefs socialistes pour engager tous les démocrates protestants à abandonner en masse le giron de l'Eglise luthérienne orthodoxe. Le fait que ce nouveau mouvement a été provoqué indirectement par le *Kulturkampf*, inauguré par le prince de Bismarck, ne sera pas sans influence sur la détermination de Sa Majesté au moment, peut-être prochain, où une transaction se négociera entre le gouvernement impérial et l'Eglise catholique. »

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre fait appel aux anciens sous-chefs de musique militaires retraités ou démissionnaires, qui voudraient être réadmis dans l'armée avec leur ancien emploi au fur et à mesure des vacances qui se produiront, concurremment avec les candidats de l'armée qui auront subi avec succès les épreuves du concours.

Les demandes des candidats, accompagnées des pièces militaires qui peuvent être en leur possession, doivent être adressées au ministre de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, vers 10 heures, un nouvel accident est arrivé à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le nommé Perreau, charretier chez M. Cholet, entrepreneur à Saumur, a été relevé sans connaissance. Sa charrette chargée de pierres de grès lui avait passé sur le corps. La hanche gauche et la cuisse étaient horriblement mutilées. Transporté aussitôt à l'hospice de Saumur, Perreau a succombé ce matin.

Coutures. — Hier matin, le sieur Pierre Graveleau, journalier à Coutures, canton de Gennes, a été trouvé mort à sa porte.

Graveleau, âgé de 75 ans, en enfance depuis quelque temps, habitait une chambre élevée de quatre mètres au-dessus du sol. On suppose que, dans la nuit, ce vieillard aura voulu s'appuyer sur la fenêtre, et que, perdant l'équilibre, il sera tombé. Dans sa chute, il s'est brisé la colonne vertébrale.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.

L'Espérance du peuple publie l'avis suivant :

« On nous dit que la commission d'enquête fonctionne dans quelques-uns de nos départements voisins avec peu de prestige et un piètre succès. — S'il lui prenait fantaisie de venir dans nos parages, nous devons répéter à nos lecteurs que la commission d'enquête n'est pas un tribunal, qu'elle n'est pas autre chose qu'un simple bureau de renseignements, comme le serait une commission chargée d'une enquête sur les sels, la marine ou sur une branche d'industrie quelconque.

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

les cédules qui, dit-on, doivent être envoyées en son nom, soient portées ou non par les gendarmes, personne néanmoins ne peut être tenu d'y obéir.

« A plus forte raison ne saurait-elle exiger le serment. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que si elle doit fonctionner, elle est tenue de constater, avec le même soin, toutes les dénonciations d'abus et tous les actes de pression commis par le parti républicain, aussi bien que ceux qu'on viendrait imputer aux partis contraires. »

Parmi les projets qui paraissent devoir être mis des premiers à l'ordre du jour de la Chambre, se trouve celui qui a pour objet une réforme à opérer dans les tarifs postaux actuellement en vigueur dans le service intérieur français.

La taxe des lettres, qui est actuellement de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, sera, d'après le projet de loi en question, fixée à 15 centimes par 15 grammes.

Les lettres non affranchies payeront, pour le même poids, 30 centimes au lieu de 40 centimes.

La taxe des cartes postales sera fixée à 10 centimes pour tout le territoire français.

Les avis de naissance, mariage ou décès, les cartes de visite, prospectus, circulaires, prix courants, etc., expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes, qui acquittent actuellement un port de 10 centimes par exemplaire, ne seront plus soumis qu'à une taxe de 5 centimes.

Le droit à payer pour l'expédition des valeurs envoyées par lettres sera fixé à 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs, au lieu de 20 centimes.

Enfin l'administration des postes sera autorisée à effectuer le recouvrement des quittances, factures, billets, traites et généralement de toutes les valeurs commerciales ou autres, payables sans frais en France ou en Algérie.

On annonce le prochain mariage, à Paris, de M. le vicomte de Gaigneron, fils du comte de Gaigneron et de la comtesse, née de Saint-Marie, avec M^{lle} Jeanne-Marie de Cumont, fille du vicomte Arthur de Cumont et de la vicomtesse, née Garreau de la Barre. La famille de Gaigneron, originaire de la Saintonge, a des alliances avec plusieurs familles de l'Anjou. Le vicomte de Gaigneron est frère de M^{lle} la marquise Urbain de Maille, de Jalesne.

Avrillé. — Une aventure fort désagréable vient d'arriver à trois jeunes gens d'Avrillé, près Angers.

Ces trois jeunes gens sont : MM. Pierre Vivant, François Verron et Louis Guignon. — Guignon, c'est un nom qui porte malheur, dit-on : on va voir que, cette fois, le proverbe n'a eu raison qu'en partie.

Ces trois jeunes gens sont domestiques de M. Houdbine, fermier du château de la Plaise, et couchent dans la même chambre. La porte n'est pas fermée à clef, ce qui est un tort.

Or, le 29 janvier au matin, vers cinq heures, Vivant, plus matinal, se leva le premier.

— Tiens ! s'écria-t-il, où sont donc mes vêtements ?

Il cherche partout ; les habits avaient disparu : il voulut voir l'heure... plus de montre !

— Sacrebleu ! s'exclama à son tour Verron qui s'était réveillé, mes bottes ont pris le même chemin que tes habits !

Quant à Guignon, plus heureux, il constata seulement que ses souliers avaient été changés de place ; il est probable que les voleurs les avaient dédaignés, — peut-être parce qu'ils les trouvaient trop petits pour lui.

Naturellement les trois amis se mirent à la recherche des objets volés et du ou des voleurs, mais sans résultat.

Ils ne savent pas encore, à l'heure qu'il est, s'ils retrouveront jamais les uns ou les autres. (Patriote.)

BRESSUIRE.

Dimanche 27 janvier, dans la matinée, tout le quartier Saint-Jacques, à Bressuire, était mis en émoi par une tentative d'assassinat commise sur une fille Papin, dit Manceau, par le nommé Chevalier, ouvrier sellier, son amant.

Profitant d'un moment d'absence de la mère de la jeune fille, Chevalier saisit la

pince du foyer et la brisa sur la tête de sa maîtresse, qui tomba sans connaissance ; puis il réussit à se sauver sans être inquiété. Ce n'est que le lundi soir qu'il fut arrêté chez son père, à Cerizay, et conduit à la maison d'arrêt de Bressuire.

Chevalier ne jouit pas, dit-on, de toutes ses facultés. (Revue bressuiraise.)

Les grandes marées en 1878. — On lit dans le *Journal du Ciel* :

« Les marées équinoxiales arriveront, en 1878, les 18 février, 20 mars, 29 août, 28 septembre, puis, avec un peu moins d'intensité, les 18 avril et 27 octobre. »

« La marée du 20 mars 1878 sera la plus forte de l'année. »

« C'est sur les rivages de la Manche, à Saint-Malo, Granville, Le Havre, Dieppe, Boulogne, que le flot de l'Océan, s'engouffrant dans la grande ouverture de l'Ouest et se resserrant entre les côtes de France et celles d'Angleterre, arrive à son plus grand effet ; c'est dans ces localités, surtout sur la côte nord de Bretagne, que doivent se rendre les amateurs de grandes marées. »

La révision de la statistique médicale en France.

Les lois du 19 ventôse et du 21 germinal an XI ordonnent aux préfets de publier annuellement dans toute la France et de transmettre au ministère de l'agriculture et du commerce la liste des médecins, officiers de santé, sages-femmes et pharmaciens qui exercent légalement leur profession dans chaque département. Afin de diminuer les frais de cette publication, les préfets ont été depuis autorisés à ne publier que tous les cinq ans les listes générales, sauf à publier chaque année dans l'intervalle une liste indiquant les additions et les retranchements.

Enfin, il a été décidé que la publication quinquennale de la statistique médicale devrait coïncider avec le recensement quinquennal de la population.

Mais ces dispositions ont été, dans les dernières années, perdues de vue dans la plupart des préfectures. Sauf de rares exceptions, le ministère ne reçoit plus ni les listes quinquennales, ni les listes annuelles supplémentaires.

L'administration se trouve ainsi dépourvue de renseignements qui lui sont indispensables, en ce moment surtout où les Chambres sont saisies de divers projets de loi se rattachant à l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

D'un autre côté, les commissions d'inspection des pharmacies et des organes du corps médical se plaignent vivement de ce qu'un grand nombre de praticiens exercent leur profession sans avoir fait enregistrer leurs diplômes, et que, par suite du manque de surveillance sur ce point, des individus, qui n'ont aucun titre régulier, s'arrogent publiquement des qualités qui ne leur appartiennent pas, et se livrent illégalement à l'exercice de l'art de guérir. Afin de mettre fin à cet état de choses et de revenir à la stricte exécution des mesures prescrites par la loi, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé qu'il serait dressé dans chaque département un relevé complet de tous les praticiens, médecins, sages-femmes, etc., qui ont fait enregistrer leur diplôme par l'administration. Ce relevé sera communiqué aux commissaires de police, chargés d'indiquer les praticiens exerçant sans y être inscrits, lesquels devront être mis en demeure de faire enregistrer leurs titres. Enfin, une fois la liste définitivement arrêtée, elle sera publiée dans chaque département, et désormais la révision générale de la statistique médicale coïncidera avec le recensement quinquennal de la population.

« On nous dit que la commission d'enquête fonctionne dans quelques-uns de nos départements voisins avec peu de prestige et un piètre succès. — S'il lui prenait fantaisie de venir dans nos parages, nous devons répéter à nos lecteurs que la commission d'enquête n'est pas un tribunal, qu'elle n'est pas autre chose qu'un simple bureau de renseignements, comme le serait une commission chargée d'une enquête sur les sels, la marine ou sur une branche d'industrie quelconque.

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« On nous dit que la commission d'enquête fonctionne dans quelques-uns de nos départements voisins avec peu de prestige et un piètre succès. — S'il lui prenait fantaisie de venir dans nos parages, nous devons répéter à nos lecteurs que la commission d'enquête n'est pas un tribunal, qu'elle n'est pas autre chose qu'un simple bureau de renseignements, comme le serait une commission chargée d'une enquête sur les sels, la marine ou sur une branche d'industrie quelconque.

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

« Les citoyens ne sont donc aucunement obligés à comparaître devant elle. Elle n'a aucun moyen légal de les y contraindre. Que

disley et charmoise. Près de 500 machines agricoles formeront une intéressante exhibition, qui sera complétée par une exposition des magnifiques attelages du pays.

Le concours des volailles, fromages et beurres sera aussi très-remarquable.

Cette fête toute agricole, qui n'est surpassée que par le concours annuel de Paris, attire à Nevers une grande affluente de visiteurs ; on s'attend cette année à une affluente encore plus considérable ; en effet, par suite de l'ajournement des concours régionaux qui devaient avoir lieu cette année, Nevers sera la seule ville de province qui aura, grâce à l'initiative de la Société départementale d'agriculture, son exposition d'animaux reproducteurs.

Les déclarations de machines et instruments agricoles pourront être accueillies jusqu'au 8 février.

Des billets d'aller et de retour à prix réduits seront délivrés pour Nevers, à l'époque du concours, dans les gares comprises dans un certain rayon autour de Nevers.

Publications de mariage.

Joseph Boigas, journalier, de Trémentines (Maine-et-Loire), et Claire Leger, couturière (veuve), de Saumur.

François Hergué, cordonnier (veuf), de Varrains, et Clémentine-Florence Isidor dit Palauni, femme de chambre, de Saumur.

Léonce-Auguste-Désiré Bonneau, négociant, de Saumur, et Marie Guédon, sans profession, même ville.

Henri-Prudent Heriveau, négociant, de Saumur, et Delphine Leboulo, sans profession, même ville.

François-Xavier Voelcker, photographe de Saumur, et Marie-Hermine-Louise-Henriette Chevrier, même ville.

Charles-Emile Lesueur, jardinier, de Saumur, et Marie Davy, couturière même ville.

Jean-Baptiste-Eugène Foulanneau, cocher, de Saumur, et Marie Fleau, cuisinière, même ville.

François Bernard, capitaine d'artillerie, de Châtellerault, et Blanche-Justine Berthe, sans profession, de Saumur.

Faits divers.

Avant-hier, à neuf heures du matin, le capitaine Boyton s'est mis à l'eau à Tolède, descendant le Tâge dans la direction de Lisbonne ; à neuf heures du soir, il n'était pas encore passé devant Talavera.

Un gentleman qui possède d'excellentes jambes, c'est M. Joffrain, un patineur bruxellois. Ce skater à patine — à roulettes — pendant dix heures consécutives, de neuf heures du matin à neuf heures du soir. On évalue à près de trente lieues l'espace parcouru pendant ce laps de temps.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des Capsules de Goudron de Guyot si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Berdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (10)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^{ie}**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Plus de **HERNIES** Guérison radicale. 50 ans de succès. Preuves irréfutables. M. Goutard-Simon, à Saumur (Maine-et-Loire), affranchir.

Aux ASTHMATIQUES L'Asthme, la Toux, l'Oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à La Ferté-Vidancé (Maine-et-Loire). 18 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratuite.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	633 75			1 25	Canal de Suez	775	2 50	
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670				Crédit Mobilier esp.	596 25	1 25	
5 %			Crédit Foncier d'Autriche	526 25	1 25			Société autrichienne	535		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.			Charentes, 500 fr. t. p.	157 50			1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Est	641 25	1 25			Orléans	343		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Paris-Lyon-Méditerranée	107 50	1 25			Paris-Lyon-Méditerranée	339		
1865, 4 %			Midi	783			1 25	Nord	316		
1869, 3 %			Nord	1310	2 50			Est	335 50		
1871, 3 %			Orléans	1123	3			Ouest	335		
1875, 4 %			Ouest	711 25	2 50			Midi	334 75		
1876, 4 %			Vendée, 500 fr. t. p.	1365	5			Charentes	255		
Banque de France			Compagnie parisienne du Gaz	500				Vendée			
Comptoir d'escompte			C. gén. Transatlantique					Canal de Suez	548 75		
Crédit agricole, 200 f. p.											
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 24 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste
6 — 15 — — —	(arrête à Angers)
9 — 1 — — — —	omnibus-ville
1 — 25 — — —	soir.
4 — 10 — — —	express
7 — 15 — — —	omnibus
10 — 37 — — —	(arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-matin
8 — 21 — — —	omnibus
9 — 40 — — —	express
12 — 40 — — —	soir.
4 — 44 — — —	omnibus-matin
10 — 28 — — —	omnibus-soir

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

LIBRAIRIE CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE JARDINAGE, RUE DES ÉCOLES, 62, PARIS

AUGUSTE GOIN, ÉDITEUR

NOUVEAU JARDINIER ILLUSTRÉ

Ouvrage pratique pour la culture et la taille des arbres fruitiers; la culture ordinaire et forcée des légumes; des plantes de pleine terre, de serre froide et tempérée, de serre chaude; la multiplication des végétaux; la destruction des animaux nuisibles, etc.

Par MM. HÉRINCO, LAVALLÉE, NEUMANN, VERLOT, COURTOIS-GÉRARD, PAVARD et BUREL. orné de plus de 500 figures dans le texte, dessinées par MM. Courtin, Faquet et Riocœur. — PRIX: franco 7 FRANCS.

Arbres d'agrément. — Traité de la taille des grands arbres d'agrément propres aux grandes plantations, en bordure le long des chemins, sur les places publiques, pour allées d'avenues, massifs et paysages; suivi de celle de l'amandier, du noyer et du châtaignier, par J. GAUTIER. 1 vol. in-18, orné de 18 fig. 2 fr.

Champignons comestibles. — Instructions pratiques sur la culture, par JACQUIN aîné. In-18. 75 c.

Citronniers. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

Graminées. — Choix et culture des graminées propres à l'ensemencement des pelouses et des prairies, par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-32, orné de 19 fig. hors texte. 1 fr.

Lantanas. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

Melon. — Instructions pratiques sur sa culture sous châssis, sous cloche et en pleine terre, par MARTIN JACQUIN. In-8. 75 c.

Ortie. — Ses propriétés alimentaires, médicales, agricoles et industrielles, par ELORFF. 1 vol. in-32, orné de 14 fig. dans le texte et hors texte. 1 fr.

Phlox. — Culture et multiplication, par LIÉVAL. 1 vol. in-32, orné de 5 fig. hors texte. 1 fr.

Plantes de pleine terre, ANNUELLES, BISANNUELLES et VIVACES. — Leur culture, par MARTIN JACQUIN. 1 vol. in-18. 4 fr. 50

Pommes de terre. — Choix, culture ordinaire et forcée; culture hivernale; récolte et conservation, par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-32, orné d'une grav. hors texte. 1 fr.

Verveines. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné de 2 fig. hors texte. 75 c.

Cheval. — Recherches sur la nature des

affections typhoïdes du cheval. Etudes microscopiques et chimiques des altérations du sang, injection et contagion; étiologie; sémiologie et thérapeutique, par SALLE. 1 vol. in-18, orné de 30 fig. dans le texte. 3 fr. 50

Ouvrage couronné par la Société centrale de médecine vétérinaire.

Matériel agricole. — Description et examen des instruments, machines, appareils et outils employés pour les travaux agricoles, par JOURNAUX. 3^e éd. ornée de 206 fig. dans le texte. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LA CUISINE A L'USAGE DES MÉNAGES BOURGEOIS ET DES PETITS MÉNAGES

Comprenant la manière de servir à nouveau tous les restes, par le baron BRISSE. 1 vol. in-18 orné de 130 figures explicatives: franco 2 fr. 50.

Le Catalogue général de la Librairie est envoyé franco sur demande AFFRANCHIE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

- 1^o BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
 - 2^o TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.
 - 3^o AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
 - 4^o TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.
- Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878, PORTION DE MAISON AVEC MAGASIN ET SALON, Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

Commune de Passavant.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Passavant prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Passavant, le dimanche 24 février 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

- 1^o 2101 mètres courants de terrassements. 2,752 f. 30
 - 2^o 1891 mètres courants d'empièremens. 7,374 90
 - 3^o 94 mètres 55 centimètres cubes de pierre cassée pour entretien. 737 49
 - 4^o Travaux d'art. 224 41
 - 5^o Somme à valoir pour travaux imprévus. 110 90
- Total. 11,200 f.

Les pièces du projet sont déposées au Bureau de M. l'agent-voier du canton de Villiers et à celui de M. l'agent-voier de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrété, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson.

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fertilité sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis DE RAYS, consul de Bohême, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 (1^{re} 1.50; Se défier des contrefaçons.



A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

VÉRITABLES CAPSULES RICORD FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r BONTIUS Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humérique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr. Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Bis spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi douce-elle au teint que fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.

LIBRAIRIE ABEL PILON A. LE VASSEUR, gendre et successeur 33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles. Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix. DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, ETC

Pour paraître en Janvier 1878:

GRAND ATLAS départemental

De la France, de l'Algérie et des Colonies

106 CARTES IN-FOLIO, GRAVÉES SUR CUIVRE ET AU BURIN

Contenant l'indication de toutes les Communes composant chaque département

ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE EXPLICATIF, HISTORIQUE ET STATISTIQUE D'UN TABLEAU DES DÉPARTEMENTS PAR ARRONDISSEMENTS ET CANTONS, ET DE LA NOMENCLATURE GÉOGRAPHIQUE DES CÉLÉBRITÉS DE LA FRANCE

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins. Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc., etc.

2 forts volumes in-folio reliés. Prix: 125 fr. POUR LES SOUSCRIPTIONS FAITES AVANT FIN JANVIER 1878. Cent francs

PAYABLES 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS Toute demande ne peut être inférieure à 20 francs. Envoi franco des Catalogues

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE METZ

Par Louis de Vallières

Un charmant volume in-18 carré, sur beau papier fort.

Tous les Français qui regrettent la perte de l'Alsace et de la Lorraine gémit dans les fers, qui est un hommage rendu à notre ville-sœur qui Pour recevoir franco, par le retour du courrier, cet intéressant et patriotique ouvrage, il suffit d'envoyer 2 fr. 50 c. à M. Louis de VALLIÈRES, 54, rue Dombasle, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.